

TABLEAU 7

Les emplois ouvriers et « cols blancs »  
dans quelques départements caractéristiques

	En %	
Dordogne .....	85	France entière
Nord .....	76	
Bouches-du-Rhône .....	62	
Hauts-de-Seine .....	51	
Paris .....	40	
	69	
Ouvriers qualifiés, ouvriers spécialisés et manœuvres		
Dordogne .....	6	France entière
Nord .....	8	
Bouches-du-Rhône .....	13	
Hauts-de-Seine .....	16	
Paris .....	25	
	11	
Employés		
Dordogne .....	3	France entière
Nord .....	5	
Bouches-du-Rhône .....	10	
Hauts-de-Seine .....	16	
Paris .....	14	
	8	
Techniciens		
Dordogne .....	2	France entière
Nord .....	3	
Bouches-du-Rhône .....	5	
Hauts-de-Seine .....	9	
Paris .....	10	
	4	
Cadres supérieurs		

TABLEAU 8

Répartition par fonctions des effectifs de l'industrie  
dans quelques départements caractéristiques

	En %	
Dordogne .....	79	Ensemble
Nord .....	70	
Bouches-du-Rhône .....	59	
Hauts-de-Seine .....	43	
Paris .....	32	
	65	
Production		
Dordogne .....	5	Ensemble
Nord .....	7	
Bouches-du-Rhône .....	8	
Hauts-de-Seine .....	7	
Paris .....	4	
	8	
Organisation, gestion encadrement du personnel et de la production		
Dordogne .....	2	Ensemble
Nord .....	4	
Bouches-du-Rhône .....	10	
Hauts-de-Seine .....	14	
Paris .....	6	
	5	
Fonction technique (études, recherches, essais, contrôles, laboratoires)		
Dordogne .....	7	Ensemble
Nord .....	9	
Bouches-du-Rhône .....	12	
Hauts-de-Seine .....	20	
Paris .....	32	
	11	
Administration, finance, traitement de l'information		
Dordogne .....	6	Ensemble
Nord .....	8	
Bouches-du-Rhône .....	7	
Hauts-de-Seine .....	7	
Paris .....	8	
	7	
Manutention, magasinage, conditionnement		
Dordogne .....	1	Ensemble
Nord .....	2	
Bouches-du-Rhône .....	3	
Hauts-de-Seine .....	8	
Paris .....	17	
	3	
Fonction commerciale (distribution, marketing, relations publiques)		
Dordogne .....	0	Ensemble
Nord .....	0	
Bouches-du-Rhône .....	1	
Hauts-de-Seine .....	1	
Paris .....	1	
	1	
Autres		
Dordogne .....	100	Ensemble
Nord .....	100	
Bouches-du-Rhône .....	100	
Hauts-de-Seine .....	100	
Paris .....	100	
	100	
Total		

Source : Economie et statistique, n° 67, mai 1973.

sienne et, dans une bien moindre mesure (que nous étudierons plus loin), dans un certain type de métropole, alors qu'elle crée des emplois industriels déqualifiés dans les régions périphériques ou en reconversion.

Il faut observer que c'est une loi générale : M. Gaspard montre, en croisant la branche et la localisation, que « l'influence de la localisation sur les proportions d'employés, de techniciens, de cadres supérieurs employés par un établissement est largement indépendante de l'activité principale de ce dernier : ceci signifie que ces proportions varient sensiblement de la même façon pour toutes les activités quand on passe d'un département à un autre.

Cette conclusion ne fait que préciser les résultats issus de l'analyse des structures d'emplois industriels par département : la centralisation dans la Région parisienne et quelques pôles régionaux des fonctions « techniques » et surtout « tertiaires » de l'industrie concerne toutes les activités à peu près uniformément... »

#### 4. Pôles directionnels et circuits localisés

Nous venons de vérifier que la mise en place d'une division régionale du travail au sein des firmes, avec une spécialisation entre établissements, tendait à concentrer les emplois tertiaires dans quelques grandes villes et les emplois déqualifiés d'ouvriers dans les bassins de main-d'œuvre. Il nous reste à identifier dans ce fait le rapport social proprement capitaliste : le rapport de domination de certaines régions sur d'autres à partir du processus de mise en valeur du capital dans un cadre inter-régional.

Pour ce faire, prenons pour critère, avec Vincent Briquel (27), l'appartenance des établissements (pondérés par leurs effectifs) à des firmes dont le siège se trouve dans une autre région. On détermine ainsi une répartition des régions de province en trois groupes selon leur coefficient de dépendance (part de l'emploi industriel régional dépendant d'entreprises extra-régionales) (28).

« En premier lieu, l'ensemble des régions du Bassin parisien, sauf la Champagne. Les coefficients de dépendance y prennent des valeurs élevées, tant pour l'industrie que pour chaque groupe d'activité. Ceci traduit le fait que la déconcentration des entreprises parisiennes s'est effectuée naturellement dans les régions proches, en diminuant d'autant le poids des entreprises locales qui se limite à environ 30 à 40 % de l'emploi industriel de chacune de ces régions.

En second lieu, un groupe plus important de régions : la Champagne, le Nord, la Lorraine, la Franche-Comté, les régions de l'Ouest, le Midi-Pyrénées, l'Auvergne et la Provence-Côte d'Azur-Corse. La dépendance de ces régions est plus atténuée, puisque les entreprises locales y em-

(27) Vincent BRIQUEL, « Dépendance et domination économiques interrégionales », Economie et statistique n° 80, juillet-août 1976. L'étude a pour base statistique l'enquête annuelle d'entreprise réalisée en 1971 du ministère de l'Industrie. Elle porte donc sur « l'industrie proprement dite » (hors BTP, IAA, énergie, etc...) et les entreprises de plus de 100 salariés.

(28) V. BRIQUEL constate que si l'on prend comme critère les flux d'investissements (au lieu des effectifs), les coefficients sont encore renforcés (l'investissement par salarié étant plus fort dans le cas des entreprises multirégionales).

plient entre la moitié et les deux tiers des salariés des établissements industriels. Ce groupe comprend des régions à tissu industriel dense ou traditionnel, comme le Nord, la Lorraine et dans une moindre mesure la Champagne dont le développement a longtemps été le fait d'entreprises locales. Il comprend également des régions qui, comme celles de l'Ouest, le Midi-Pyrénées et même la Franche-Comté, ont un tissu industriel parfois assez peu dense, comportant à la fois des activités traditionnelles relevant d'entreprises locales et quelques activités particulières dépendant d'entreprises qui étaient au départ (ou sont devenues) extérieures à ces régions.

Le dernier groupe est composé de l'Alsace, l'Aquitaine, le Limousin, la région Rhône-Alpes et le Languedoc. Les entreprises extérieures à ces régions y emploient moins de 35 % des salariés de leurs établissements industriels. La puissance économique de la région Rhône-Alpes explique le faible degré de dépendance de cette région, notamment du fait de sa forte densité de sièges sociaux pour une région de province. Le cas de l'Alsace est assez particulier : tant pour des raisons historiques que de par ses traditions industrielles, cette région est restée assez peu ouverte aux entreprises françaises extra-régionales. Par contre, le poids des entreprises étrangères qui s'y sont implantées n'y est pas négligeable. Enfin, la faible dépendance de l'Aquitaine, du Limousin et du Languedoc tient en tout premier lieu à la faible densité de leur tissu industriel, constitué surtout par des entreprises locales.

D'où dépendent des travailleurs de ces régions dominées ? De la Région parisienne, évidemment. En moyenne, 44 % de l'emploi industriel de province est « extrêmement dominé » et le poids des entreprises dirigées de la Région parisienne approche à lui seul 40 %.

Existe-t-il un autre pôle de domination ? Il en existe un petit et un seul : la région Rhône-Alpes. Pour s'en rendre compte, il faut construire les « tableaux de rayonnement » [nombre d'emplois (29) commandés à l'extérieur de la région par les sièges de cette région]. On constate alors que si l'Île-de-France commande 1 326 000 emplois extra-régionaux, le Rhône-Alpes en commande 32 000 (quarante fois moins), la Lorraine et l'Auvergne 19 000, le Nord 17 000, les Pays de la Loire 16 000, puis on tombe à moins de 7 000. Mais on constate que « l'influence » des Pays de la Loire est limitée à ses voisins immédiats (inadéquation du découpage administratif), celle de la Lorraine à une branche, celle de l'Auvergne, pratiquement, à une firme. Seule la région Rhône-Alpes a un « pouvoir de rayonnement » portant sur toutes les régions, et même décelable en Région parisienne, mais, bien entendu, surtout dans le Sud de la France.

La région lyonnaise est donc la seule que l'on puisse qualifier de « métropole superrégionale », c'est-à-dire occupant une place de « commandement délégué » entre la Région parisienne et les autres régions (30). Peut-on, en revanche, repérer des régions dominées mais disposant des places dominantes dans le processus productif d'au moins une branche ? Existe-t-il des « circuits de branche » centrés en province ? Nous verrons que cela n'est sensible que pour l'aérospatiale toulousaine.

(29) Cette fois, et contrairement à ce que fait l'auteur, il n'y a aucun intérêt à ramener ce nombre à la population de la région elle-même, mais à la population de l'extérieur — ou au total de la population « extérieurement dominée ».

(30) L'appréciation qualitative de l'affirmation de ce rôle de la région lyonnaise est très délicate. Peut-on parler « d'urgence » de la région lyonnaise, ou plutôt de « résorption » (un pôle relativement autonome) d'un pôle autrefois indépendant ? Les remous causés par le transfert à Paris du siège social devenu commun à Berliet et Savlem me font plutôt pencher vers la seconde interprétation. Même si la gestion des banques et des grandes entreprises est très déconcentrée (voir décentralisée) à Lyon, on parlera de moins en moins de « grande banque » ou « de grand patronat lyonnais ».

## C - EN CONCLUSION : « RETARD » ou « POLARISATION » ?

Les éléments de vérification avancés ne démentent pas et précisent l'esquisse théorique. Nous voyons avec une particulière netteté se dessiner une polarisation de l'espace français du point de vue de la composition socio-professionnelle. Cette polarisation est reproduite et approfondie par le développement du capital monopoliste, repéré à travers la mise en place des nouveaux processus productifs. Nous pouvons directement dresser le constat des conséquences en ce qui concerne le tertiaire « interne », le tertiaire du secondaire : développement du tertiaire directionnel dans certains départements en opposition à tous les autres où se développent des emplois manuels.

Nous pouvons en tirer une conséquence plus générale sur les autres types de tertiaire :

— le secteur tertiaire autonomisé, pour autant qu'il remplit les mêmes fonctions dans la mise en valeur des capitaux (activités financières, services aux entreprises), obéit sans doute aux mêmes lois que le tertiaire interne ;

— le tertiaire public et le tertiaire induit (service aux particuliers, commerce) doivent être mieux répartis quantitativement (en ce qui concerne la densité dans la population active), mais tout aussi hiérarchisés.

En ce qui concerne l'enseignement, par exemple, on peut supposer que les universitaires sont là où sont les cadres et professions libérales, de même les commerces y sont sans doute plus luxueux, etc.

Sans anticiper, nous pouvons d'ores et déjà placer nos investigations ultérieures sous un éclairage bien précis, qui peut s'inscrire en faux contre deux thèses jumelles sur le développement, concernant l'une le tertiaire, l'autre les rapports interrégionaux. La première (en schématisant, celle de Colin Clark) verrait les « Ages » des trois secteurs se succéder dans le temps, l'humanité accédant à une société tertiaire ou post-industrielle. La seconde (en schématisant, celle de Walter Rostow) verrait les histoires du développement de chaque société localisée (nation ou région) comme devant suivre le même itinéraire, mais simplement décalées dans le temps de leur « décollage ». En croisant ces deux conceptions, on arrive ainsi à la thèse apparemment séduisante selon laquelle les régions les plus avancées dans la tertiarisation ne feraient que précéder les régions en voie de développement qui, elles, n'en seraient qu'au stade de l'industrialisation.

C'est précisément l'interprétation que semble donner des faits Bruno Durieux dans un article au titre pourtant significatif : « La décentralisation des emplois est surtout le fait de l'industrie » (31).

Cet article enregistre la mutation qu'a connue la France à la fin des années 50, laquelle marque le passage de « l'articulation externe » à « l'intégration ».

Si, de 1954 à 1962, seules les régions parisienne, Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur augmentaient leur poids relatif de salariés, la tendance s'est nettement inversée depuis et toutes les « petites » régions croissent en part relative au détriment de la Région parisienne, du moins en ce qui

(31) Article de Bruno DURIEX, in *Economie et statistique*, n° 62, décembre 1974.

concerne l'emploi industriel (Rhône-Alpes se maintenant). Mais, si la part du tertiaire en Région parisienne régresse aussi, ce n'est pas cette fois au bénéfice de ces « petites régions » en décollage industriel qui, elles, stagnent ou régressent aussi, sauf quand elles ont une composante touristique (voir les graphiques 3). A ces faits, l'auteur avance deux explications contradictoires :

#### a) LA THESE DE L'HOMOGENETIE PREALABLE

« La meilleure répartition géographique de l'emploi tertiaire paraît devoir expliquer en partie la lenteur de la décentralisation tertiaire. Par exemple, la Bretagne, dont on a vu que le poids industriel progresse sensiblement depuis 1962, n'a pas augmenté sa part de l'emploi tertiaire, mais celle-ci y est plus élevée... L'explication vaut, en sens contraire, pour le Nord et la Lorraine dont les poids tertiaires ne diminuent pas tandis que leurs poids industriels s'affaiblissent nettement ».

Cette explication ne résiste pas à l'examen du tableau lui-même : le tertiaire n'est pas réparti de façon homogène initialement et certains écarts se creusent. Si elle a un sens, elle signifie tout au plus que la part du tertiaire induit (« service aux particuliers ») n'a pas de raison de changer beaucoup quand les utilisateurs passent du primaire au secondaire.

#### b) LA THESE DU RETARD

Celle-ci est typiquement rostowienne :

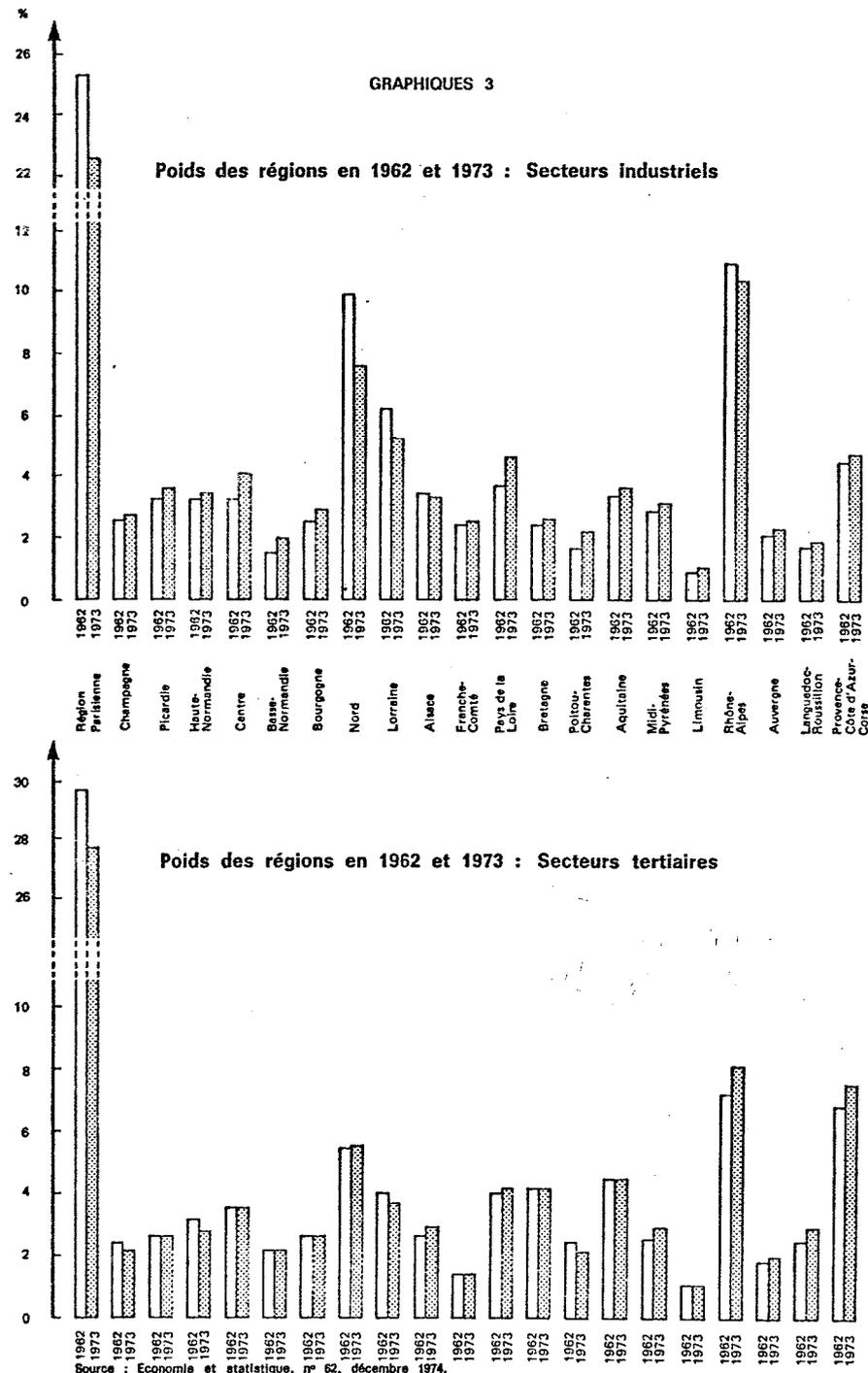
« Le retard de la décentralisation tertiaire tient aussi au processus même de la décentralisation. Il est plus facile de déplacer un établissement industriel qu'un établissement tertiaire, dans la mesure où l'activité du premier est en général moins liée à sa localisation que celle du second (...).

Si l'on admet un tel schéma, où l'industrie constituerait finalement le principal levier de la décentralisation, il va de soi que la décentralisation du tertiaire s'opère avec un décalage, difficile à chiffrer mais qui atteint certainement plusieurs années, sinon plusieurs dizaines d'années ».

Notre analyse est tout à fait différente. Nous avons vu que, dans la division du travail à l'intérieur de la firme, le travail manuel tendait à se localiser ailleurs que le travail intellectuel. L'inégalité du développement tertiaire ne marque donc pas un retard sur le développement industriel : elle en est l'image inversée, conséquence de la même cause.

B. Durieux refuse à l'avance cette réponse :

« La thèse est parfois avancée, notamment en ce qui concerne les régions de l'Ouest, que la décentralisation industrielle se réduit à l'exportation dans ces régions d'emplois peu qualifiés et peu rémunérés, tandis que les régions mieux nanties conservent et développent chez elles les activités tertiaires, et en particulier les activités tertiaires dites supérieures. On peut d'abord souligner que l'évolution de l'emploi régional ne paraît pas traduire de tendance à la division régionale du travail. Au contraire, on constatera que la spécialisation régionale semble se réduire dans toutes les régions depuis 1972 ».



Cet argument n'est pas du tout convaincant. La question n'est pas celle de la spécialisation régionale en termes de branches de la division sociale du travail (secteurs d'activité). Celle-ci tend en effet à diminuer, avec les particularismes locaux liés à l'ancienne articulation externe entre les régions (32). Tend à se substituer à elle une spécialisation d'une autre nature, en fonction de la mise en place des circuits de branches, spécialisation qui porte, elle, sur le type d'activité et sa qualification, et qui porte également sur tous les secteurs (ou branches), comme l'a noté M. Gaspard.

Nous allons chercher à vérifier cette thèse en étudiant de façon plus concrète le type de tertiaire qui se développe dans les différentes régions. Mais nous pouvons déjà affirmer que la « tertiarisation de la société », sœur jumelle de sa polarisation spatiale, ne saurait la contredire, sinon de façon marginale. Et nous pouvons tout de suite le prouver, de façon grossière.

Pour cela, nous allons comparer quelques régions très significatives et suivre la structure de leurs emplois tertiaires [regroupés en : cadres supérieurs et professions libérales (CS)/cadres moyens (CM)/employés (E)] de 1962 à 1975.

TABLEAU 9  
L'évolution de la surqualification relative

REGION	1962			1975			Surqualification relative			
	CS	CM	E	CS	CM	E	CS/E		CM/E	
							1962	1975	1962	1975
France	4,0	7,8	12,4	6,7	12,7	17,7				
Ile-de-France	3,4	12,4	20,8	11,3	16,9	24,0	+ 10	+ 24	- 5	- 2
Rhône-Alpes	3,4	7,6	11,4	6,2	12,9	17,5	0	+ 7	+ 5	+ 3
Languedoc-Roussillon	3,3	7,3	10,2	6,2	12,0	16,1	0	0	+ 14	+ 3
Bretagne	2,2	5,1	8,5	4,5	10,7	12,9	+ 8	- 1	+ 27	+ 15

L'état de la polarisation en 1975 saute aux yeux : il suffit de comparer les parts de ces différentes catégories dans la population active régionale (voir tableau 9). Elles sont toutes strictement croissantes de la Bretagne à l'Ile-de-France selon l'ordre attendu. Mesurer le mouvement de polarisation est plus délicat. D'abord, polarisation entre quoi et quoi ? Nous donnerons deux indices : entre les deux extrêmes : cadres supérieurs et employés (CS et E), et entre cadres moyens et employés (CM et E). Ensuite, il faut éliminer l'influence du mouvement général de tertiarisation (et de qualification nominale) : il suffit pour cela de rapporter chaque quotient régional au quotient national correspondant de la même

[32] Cette erreur qui consiste à réduire la « spécialisation interrégionale » à une spécialisation entre branches (erreur que développe B. Durieux dans son article), et à manquer ainsi la spécialisation entre fonctions et qualifications, est assez courante. Voir par exemple J. DUMARD et M.J. LETABLIER, « L'emploi industriel en France. Modifications spatiales et structurelles », Cahiers du Centre d'Etudes sur l'emploi, n° 9, P.U.F., 1976, ainsi que O. BUTTNER, L. FOUCHER, P. RANCHON, « L'emploi salarié tertiaire en France », Cahiers du C.E.E., n° 10.

[33] Si on note CSi, CMI, Ei les parts des trois catégories socio-professionnelles dans la population active de la région i, et CSo, CMo, Eo ces parts dans la population active totale, on peut calculer pour chaque recensement les deux indices :

$$CS/Ei = \left[ \frac{CSi}{Ei} - \frac{CSo}{Eo} - 1 \right] \times 100$$

$$CM/Ei = \left[ \frac{CMI}{Ei} - \frac{CMo}{Eo} - 1 \right] \times 100$$

année. Il ne reste plus qu'à calculer les deux « indices de surqualification relative » qui mesurent l'écart à la moyenne du rapport entre la catégorie « cadres supérieurs » (ou moyens) et la catégorie « employés » (33), et à comparer ces indices du recensement de 1962 à celui de 1975.

On constate un très clair mouvement de polarisation, selon les deux indices, entre la Région parisienne (qui passe de +10 à +24) et les autres (y compris Rhône-Alpes). Restent à expliquer quelques curiosités : la stabilité de la région Languedoc-Roussillon dans un écart des qualifications moyen, la surqualification initiale de la Bretagne. Pour cela, il faut désagrégier les grandes catégories socio-professionnelles. Il est connu (c'est le fondement de la thèse de « l'homogénéité préalable ») que la Bretagne, comme le Languedoc-Roussillon, étaient à l'origine surdotés d'instituteurs (CM) et de professeurs (CS) (cf. le rôle de la fonction publique et de l'émigration dans la régulation sociale régionale). C'est la caractéristique dont les effets tendent à s'effacer dans ces régions périphériques. Ainsi, la stabilité de la structure « équilibrée » du Languedoc ne doit pas faire illusion. Si on décompose la C.S.P. « cadres supérieurs », on trouve, en 1975 : 3,1 % de « professeurs et professions libérales » et 3,1 % d'« ingénieurs et cadres administratifs supérieurs ». Or, ces proportions atteignent, en Ile-de-France, respectivement 3,3 % et... 8 % !

Nous ne pouvons donc pas nous contenter d'une mesure aussi grossière du phénomène, maintenant établi, de la polarisation interrégionale des qualifications tertiaires. Nous devons maintenant procéder à une étude plus concrète.

## Disparités interrégionales de l'emploi tertiaire

Pour faire le lien entre la polarisation de l'emploi tertiaire et la théorie de la polarisation interrégionale sur laquelle nous nous appuyons (théorie qui donne un rôle moteur à l'accumulation capitaliste et à l'approfondissement de la division du travail), nous sommes partis très logiquement du développement et de la localisation du tertiaire interne aux entreprises industrielles. Il nous faut maintenant prendre en compte l'ensemble des activités et des secteurs tertiaires, et affirmer, au sein même des branches tertiaires autonomes, la possibilité d'une polarisation (travail qualifié/travail déqualifié). Nous ne pouvons plus nous satisfaire de la conjecture de continuité entre le tertiaire interne et le tertiaire externe aux entreprises, car elle n'est directement justifiable que pour les fonctions de commandement des processus de travail et de mise en valeur du capital.

Pour cela, il nous faut maintenant revenir à la région, au « marché du travail » qui la caractérise, comme état, à un moment donné, de l'articulation des modes de production, c'est-à-dire ce que M. Naveau appelle le tissu social, à ses éventuelles déchirures, à ses éventuels recouvrements.

### A - MUTATIONS ET RECOUVREMENTS DU TISSU REGIONAL

Appelons « tissu » social régional une combinaison de formes de productions et d'échanges, plus ou moins ouvertes sur l'extérieur, qui donne à la région son individualité. Ce tissu définit les caractéristiques socio-économiques de la région, mais aussi ses caractéristiques socio-politiques (34).

Il est clair d'abord que plusieurs tissus peuvent coexister sur le même territoire (en général : un tissu « archaïque » et un tissu « moderniste »). A chacun d'entre eux correspondent des « fonctions tertiaires » (et des emplois tertiaires), fonctions économiques bien sûr, mais aussi fonctions socio-politiques (régulation sociale). Nous verrons par exemple, dans la région lyonnaise, une superposition de deux tissus capitalistes d'âges différents (35) : celui qui correspond à l'ancienne région économique de moyennes industries autonomes, et celui qui correspond au nouveau rôle de métropole superrégionale intégrée au cadre national (ou européen) et dominée par le pôle parisien.

Mais, dans les régions de type III (les plus concernées par l'aménagement du territoire), la superposition du tissu « classique » à base agricole et du tissu moderne qui prolifère avec l'industrialisation des régions périphériques nous intéresse davantage. Quel est l'effet de cette déchirure

(34) C'est la notion de « bloc hégémonique régional ». Lire *Le Capital et son espace*, op. cit.

(35) Cf. L'étude du BERU, « L'emploi tertiaire et les régions », 1975, p. 111 et ss.

dans le tissu traditionnel ? Comment, à partir des lambeaux de l'ancien tissu, se tramera le nouveau tissu, et quel tertiaire comportera-t-il ?

On peut aller jusqu'à dire, en suivant M. Naveau, qu'il suffit en fait de l'hypothèse de la mise en place de ce nouveau processus de travail, tant ses effets sont en réalité disproportionnés avec les seuls emplois qu'il crée directement.

Car il suscite le passage des aides familiaux de l'agriculture, fils, filles ou femmes de paysans (36), du statut de main-d'œuvre de réserve « latente » au statut de réserve « flottante », de population en chômage camouflé en population active et mobile sur le marché de l'emploi.

L'effet le plus repérable est évidemment la modification de la structure de la population active : « apparition » d'un chômage déclaré (qui n'était que latent), féminisation du marché du travail, etc.

Mais plus profondément, comme le montre bien Cl. Thelot (37), le tissu social commence à se recomposer : avec le salariat, le salarié issu de la petite production marchande entre dans la société marchande, il passe d'un monde où l'on gagne peu (en monnaie) et l'on dépense peu (et ponctuellement) pour se reproduire, à un monde où l'on gagne régulièrement de l'argent et on le dépense continuellement pour se reproduire au même niveau. La structure du commerce, de la banque, doit immédiatement changer. Mais surtout l'urbanisation marque cette déchirure et la rend irréversible : ce qui était choix d'un salaire d'appoint devient nécessité, ce qui était mode de consommation occasionnel devient mode de consommation obligé.

Dès lors, le développement du « tertiaire moderne » peu qualifié est à la fois possible et nécessaire. Une population qui avait jusque-là recours aux formes archaïques de la distribution (petit commerce, marchés) offre maintenant une clientèle pour les supermarchés, mais en même temps elle lui offre le type de main-d'œuvre dont cette forme de capital commercial a besoin : des femmes sans qualification reconnue.

Nous voyons ainsi comment le processus d'industrialisation dans les régions de type III, en même temps qu'il induit l'urbanisation, induit également un processus de tertiarisation « moderne », mais de tertiarisation déqualifiée.

Comme ce type d'industrialisation a été le moteur de la mutation du capitalisme français depuis les années 60, on en retrouve la trace statistique dans toutes les études sur le marché du travail (38).

C'est d'abord le développement du « chômage structurel », en particulier féminin et jeune, surtout dans les régions où se crée ce type d'emplois industriels, que le bassin de main-d'œuvre soit à l'origine agricole ou industriel obsolescent :

(36) Il est extrêmement important de prendre garde, dans l'évaluation de ce genre de flux socio-démographique, au fait qu'un enfant né dans un mode de production mais qui va travailler dans un autre (ce qu'on peut appeler un « non-entrant » du premier mode), du point de vue de l'articulation, la même importance qu'un paysan adulte quittant l'agriculture (et statistiquement repérable dans le flux intersectoriel). Voir « L'exode agricole rural », de J.-F. ROYER, *Economie et statistique*, n° 79, juin 1976.

(37) Claude THELOT, « Le fonctionnement du marché de l'emploi : l'exemple des Pays de la Loire », *Economie et statistique*, n° 69, juillet-août 1975.

(38) Voir notamment la synthèse de Robert SALAIS, « Analyse des mécanismes de détermination du chômage », *Economie et statistique* n° 93, octobre 1977.

« Ne voit-on pas apparaître un mécanisme tel que les mouvements de l'emploi créent du chômage aux deux extrêmes, en mettant en chômage des actifs se reclassant difficilement dans les emplois nouveaux et en attirant sur le marché du travail de nouvelles catégories d'actifs adaptés aux emplois créés, mais en nombre supérieur à celui des emplois ? » (39).

TABLEAU 10

Echanges du chômage avec les secteurs

Moyenne 1968-1973 (les deux sexes)

Secteurs	Sorties du chômage		Mises en chômage	
	(milliers)	(en % des effectifs du secteur au 1-1-1971)	(milliers)	(en % des effectifs du secteur au 1-1-1971)
Agriculture .....	10	0,4	8	0,3
Biens de consommation .....	38	1,5	35	1,4
Biens Intermédiaires .....	22	1,0	19	0,9
Biens d'équipement .....	15	1,1	15	1,1
BTP .....	26	1,3	29	1,5
Transports .....	8	1,0	5	0,6
Services .....	49	1,6	42	1,3
Commerces .....	35	1,4	32	1,3
Institutions financières, administrations .....	27	0,9	16	0,5
Services domestiques .....	13	2,7	9	1,9

Les pourcentages sont calculés sur les effectifs du secteur au 1<sup>er</sup> janvier 1971 parce que cette date se situe au milieu de la période étudiée.

Source : Economie et statistique, n° 75, février 1976.

Mais c'est aussi le rôle de « plaque tournante » du commerce et des services (avec le B.T.P. et les industries de consommation) dans les rapports entre le chômage et l'emploi : ces secteurs alimentent et à la fois résorbent, intensément, le chômage (40).

La tertiarisation des régions périphériques risque donc bien de se traduire par l'existence et la formation d'une masse « flottante » de main-d'œuvre et non par l'accès à la « société post-industrielle ».

**B - TYPOLOGIE REGIONALE ET DESTIN TERTIAIRE : ELEMENTS DE VERIFICATION**

Nous disposons donc maintenant d'une théorie de la polarisation spatiale étendue à certains emplois tertiaires (en gros : le tertiaire interne et le tertiaire dissocié le plus « proche »), et d'autre part d'une compréhension plus directe du lien entre type d'industrialisation régionale et type de tertiaire régional. Nous pouvons donc ébaucher quelques hypothèses sur le « destin » tertiaire » des différentes régions, dans l'absolu et dans le rapport des unes aux autres.

(39) Françoise EYMARD-DUVERNAY et Robert SALAIS, « Une analyse des liens entre l'emploi et le chômage », Economie et statistique, n° 69, juillet-août 1975.

(40) Voir tableau 10 tiré de Michel Castellan, « Comptes socio-démographiques : l'exemple des emplois et de la mobilité intersectorielle », Economie et statistique, n° 75, février 1976. Cet article montre notamment qu'il est faux de dire que les jeunes refusent l'emploi secondaire : la structure des premiers emplois est proportionnelle à la structure sectorielle existante.

En ce qui concerne la vérification de ces hypothèses, la difficulté fondamentale réside dans l'impossibilité de croiser : région X secteur X qualification X statut X temps :

- les enquêtes « Emploi » réalisent un sondage trop grossier chaque année ;
- les enquêtes « Structure des emplois » permettent le croisement « région X secteur X qualification », mais leur instabilité interdit la comparaison d'année en année (41) ;
- les recensements de 1962 et 1968 n'ont pas utilisé la même nomenclature du tertiaire (NAP en 38 secteurs) qu'en 1975.

Nous nous appuyons donc essentiellement sur deux coupes synchroniques. La première est l'étude du BERU, réalisée à partir de l'enquête « structure des emplois » de 1972. Bien que cette enquête introduise un double biais (elle se limite aux salariés des entreprises de plus de 10 personnes et elle ne prend pas en compte le secteur public), la très bonne qualité du travail du BERU invite à reprendre sa démarche, quitte à l'actualiser à partir des résultats du recensement de 1975 (qui ne présentent pas ce double biais).

C'est ce que nous ferons en utilisant les tableaux régionaux qui réalisent un croisement de la qualification et du secteur (42).

Les secteurs sont ceux de la nomenclature en 38 postes, qui est tout à fait rationnelle pour notre étude (tableau 11).

Les qualifications sont celles de la nomenclature DPJ. Cette nomenclature a été mise au point pour évaluer les métiers selon leur qualification, dans le cadre des études projectives d'offre et demande d'emplois par profession pour la fin du VII<sup>e</sup> Plan. Laissons la parole à deux de ses utilisateurs pour en commenter les avantages et les inconvénients (43) :

« A chaque poste du code il faut pouvoir faire correspondre une formation « normale » exigée pour tenir cet emploi. La correspondance est bien souvent délicate à établir : si à un poste d'ouvrier qualifié il est naturel d'associer le C.A.P. ou le B.E.P. de la même spécialité, il est, par contre, difficile d'affecter un niveau et une spécialité de formation au métier d'épicier installé à son compte, pour ne citer qu'un exemple. Même lorsqu'elle est possible, la correspondance établie reste théorique : tous les ouvriers qualifiés n'ont pas un C.A.P. et tous les actifs ayant un C.A.P. d'une spécialité industrielle n'ont pas des emplois d'ouvriers qualifiés. C'est pourquoi il a été nécessaire d'introduire certaines conventions dans les cas litigieux. Ainsi les artisans et commerçants ont été considérés comme qualifiés (au moins le niveau du C.A.P.) ; les commerçants occupant trois salariés ou plus ont été, en général, classés avec les cadres moyens ; les vendeurs salariés, dont le niveau de qualification n'est pas connu à l'enquête « emploi », ont été ventilés entre qualifiés et non qualifiés en utilisant des clés de répartition tirées de l'enquête « structure des emplois ».

Ce document de base nous a servi de fil conducteur. Nous avons évalué d'abord (tableau 12) la structure par branches des activités régionales (regroupées en primaire, secondaire, tertiaire : il s'agit bien entendu du tertiaire externe). Dans le secteur secondaire, nous avons évalué la part

(41) Cf. l'annexe de l'étude du BERU déjà citée (35).

(42) Recensement général de la population 1975. Sondage au 1/5. Tableau PA 30/C. Niveau géographique : région. Population active ayant un emploi, par sexe et profession, selon l'activité économique (I.N.S.E.E.).

(43) Michel CEZARD et Alain GOY, « L'offre d'emploi par profession », Economie et statistique, n° 81-82, septembre-octobre 1976.

TABLEAU 11  
Les nomenclatures N.A.P. et D.P.J.

	NAP	
Primaire	01 - Agriculture, sylviculture, pêche	
Secondaire	AA	
	02 - Industries de la viande et du lait	
	03 - Autres industries agricoles et alimentaires	
	04 - Combustibles minéraux solides, cokéfaction	
	05 - Pétrole et gaz naturel	
	06 - Electricité, gaz et eau	
	07 - Minerais et métaux ferreux	
	08 - Minerais et métaux non ferreux	
	09 - Matériaux de construction, minéraux divers	
	10 - Industrie du verre	
	11 - Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques	
	12 - Parachimie, industrie pharmaceutique	
	13 - Fonderie et travail des métaux	
	14 - Construction mécanique	
	15 - Construction électrique et électronique	
	16 - Automobiles et autres matériels de transport terriens	
	17 - Construction navale et aéronautique, armement	
	18 - Textiles et articles d'habillement	
	19 - Cuir et articles en cuir, chaussures	
	20 - Bois, meubles, industries diverses	
	21 - Industries du papier et du carton	
	22 - Imprimerie, presse, édition	
	23 - Caoutchouc et matières plastiques	
	24 - Bâtiment, génie civil et agricole	
Tertiaire	Com	
	25 - Commerce de gros alimentaire	
	26 - Commerce de gros non alimentaire	
	27 - Commerce de détail alimentaire	
	28 - Commerce de détail non alimentaire	
	29 - Réparation et commerce de l'automobile	
	30 - Hôtels, cafés, restaurants	
	31 - Transports	
	32 - Télécommunications et postes	
	S Ent	
	33 - Services marchands rendus aux entreprises	
	S Part	
	34 - Services marchands rendus aux particuliers	
	Fin	
	35 - Location et crédit bail Immobilier	
	Fin	
	36 - Assurances	
	Fin	
	37 - Organismes financiers	
	NM	
	38 - Services non marchands	
		DPJ
		1 - Métiers primaires (agriculteurs, etc...)
		2 - Ingénieurs, architectes, scientifiques
	3 - Techniciens petits entrepreneurs, dessinateurs industriels et du bâtiment	
	4 - Agents de maîtrise, ouvriers qualifiés et artisans	
	5 - Ouvriers spécialisés et manœuvres	
	6 - Cadres administratifs supérieurs, professeurs, professions libérales, officiers	
	7 - Cadres moyens administratifs, techniciens, professions paramédicales, instituteurs, artistes, personnel de cultes	
	8 - Employés administratifs, métiers qualifiés, armée, police, douane, pompiers	
	9 - Employés et métiers non qualifiés	

TABLEAU 12  
Structure des activités économiques et qualification des « cols blancs »

REGIONS	France	Province	Rég. Par.	Rhône-Alpes	Nord P.C.	Alsace	Centre	Bretagne	Midi-Pyr.	Lang. Rouss.	Prov. C.A.
Primaire	10,1	12,7	0,9	7,4	5,6	4,9	13,4	23,2	18,9	16,4	6,7
Secondaire	38,5	39,2	36,2	44,0	48,3	46,6	40,1	29,1	32,1	28,1	31,7
dont : E											
I	10,4	9,6	13,1	12,2	8,4	13,3	13,0	6,7	5,9	2,6	6,1
C	8,7	9,1	7,1	11,2	15,7	9,8	7,7	3,2	3,2	6,5	6,8
AA	7,6	7,9	6,1	10,0	12,9	11,0	7,0	4,3	4,3	7,6	4,9
A	2,9	3,2	1,8	2,4	3,6	3,6	2,8	4,4	2,5	2,7	2,8
B	9,1	9,4	8,1	9,2	7,7	9,0	9,7	10,5	9,5	11,8	12,5
E/S	26,9	24,5	36,2	27,2	17,5	28,4	32,3	22,9	18,4	9,2	19,2
Tertiaire	51,4	49,1	62,9	47,6	46,1	48,4	46,4	47,7	49,0	55,5	61,6
dont Com	12,9	12,8	13,5	12,3	13,6	13,4	12,3	12,4	12,5	14,2	15,8
S. Part	9,6	9,2	11,0	9,6	7,8	9,7	8,4	9,1	9,4	11,4	12,8
S. Ent	3,8	2,9	6,9	3,9	2,7	3,0	2,8	2,2	2,5	2,9	4,5
Fin	2,7	2,0	5,1	2,2	2,0	2,4	2,2	1,7	1,9	2,2	2,3
NM	16,3	15,7	18,4	14,2	14,5	14,5	16,0	16,9	17,7	18,4	18,7
TT	6,1	5,5	7,9	5,6	5,5	5,4	4,8	5,5	5,1	6,3	7,5
Structure C.S.P.											
Tertiaires	6,7	5,4	11,3	8,2	5,0	6,7	4,8	4,8	5,8	6,2	7,2
Cadres supérieurs	23,2	22,9	23,7	23,8	20,8	22,0	22,8	22,6	26,7	23,0	22,4
dont c. féminins											
Cadres moyens	11,5	11,5	16,9	12,9	11,7	12,1	11,0	10,7	11,7	12,0	13,1
dont c. féminins	45,2	44,6	46,6	45,6	40,7	39,2	45,5	45,9	47,0	48,0	44,6
Employés	17,7	15,8	24,0	17,5	16,3	18,0	15,4	12,9	16,3	16,1	18,3
dont employés	63,9	62,7	66,7	63,0	59,8	62,7	65,2	64,4	59,5	56,4	62,4
Surqualification relative											
CS/E - Femmes		- 9	+ 24	- 7	- 19	- 2	- 18	+ 1	- 6	0	+ 4
CS/E - Hommes		+ 2	-	+ 3	0	-	-	+ 15	0	+ 3	0
dont Femmes											
dont Hommes											

(en % de la population active ayant un emploi)

CM/S

des industries d'équipement, en ce qu'elle qualifie la mesure dans laquelle la région concernée a été touchée par la vague d'accumulation capitaliste des années 1960-1970 (44). Et nous rappelons l'évaluation grossière de la qualification du total des activités tertiaires à travers la part des CSP, en généralisant le calcul de la surqualification relative définie à la fin de la deuxième partie.

Pour aller au-delà de ce constat, il faut vérifier systématiquement l'explication de la polarisation avancée dans la deuxième partie.

Rappelons que le principe était de partir du processus productif. Nous avons donc calculé (tableau 13) la structure des qualifications des emplois de processus productifs de l'industrie, et recalculé cette structure dans le cas des industries d'équipement. Puis, nous avons calculé la structure des qualifications du total des emplois tertiaires internes (au secondaire), par rapport aux emplois secondaires, aux emplois tertiaires, et l'emploi régional total. Il ne restait plus (tableau 14), qu'à calculer la structure des qualifications du tertiaire externe et à vérifier la justesse des enchaînements pronostiqués. Pour aller plus loin dans le détail, nous pouvions encore regarder plus précisément quelles branches tertiaires figurent dans la région ; ce travail a été réalisé avec plus de finesse par le BERU et, à cette étape, nous nous sommes appuyés sur leur étude.

## 1. La polarisation Paris/province

Nous avons vu qu'il n'existait en réalité qu'une seule région de type I en France : la Région parisienne. Le recensement de 1975 confirme complètement cette évaluation ; c'est la région la plus tertiaire (en proportion), mais c'est d'abord celle où l'industrie est la plus développée (en valeur absolue), celle où la part de l'industrie d'équipement est la plus grande, celle où, dans l'industrie (et en particulier dans l'équipement), la part des métiers productifs hautement qualifiés est la plus forte.

On peut s'attendre à ce que, du point de vue de la part du tertiaire, elle soit au reste de la France ce que la ville est à la campagne. Tous les types de tertiaires doivent s'y développer (y compris le « petit commerce » fonctionnant en complémentarité avec le grand commerce) et, surtout, doivent s'y polariser :

- le tertiaire interne (par rapport à l'activité productive) ;
- le tertiaire externe (par rapport aux branches productives) ;
- les branches qualifiées (par rapport aux branches banales) du tertiaire ;
- enfin, dans chaque branche tertiaire, le versant « qualifié », le tertiaire de direction...

Or, que constatons-nous ? Une domination écrasante du tertiaire parisien sur le tertiaire provincial.

(44) Rappelons que la partition de l'industrie en trois secteurs (« Equipement », « Consommation », « Intermédiaires ») qui sert de base notamment à la « Fresque historique du système productif » de l'INSEE, repose sur l'article fondamental de M. Desrosières, « Un découpage de l'industrie en trois secteurs », *Economie et statistique*, n° 40, décembre 1972. Cet article identifiait, par analyse factorielle, le secteur « Equipement » comme le plus représentatif d'un certain type d'accumulation capitaliste, que nous pourrions qualifier de « intensive », et qui caractérise l'industrialisation qui a succédé à la reconstruction.

Quantitativement d'abord, c'est-à-dire en nous en tenant au poids global des secteurs. La densité d'emplois tertiaires par rapport à la population résidente est 2,7 fois plus élevée qu'en province. La proportion du tertiaire dans l'emploi régional y est nettement plus élevée (63 % contre 48 %). Mais il faut y regarder de plus près.

Le tertiaire induit par la population, commerces, services aux particuliers, a un poids guère supérieur : 13,5 % contre 13 %, 11 % contre 9 %. Mais, si on regarde le tertiaire lié au développement bancaire et industriel : secteur financier, services aux entreprises, la différence devient plus frappante : 5 contre 2, 7 contre 3.

L'étude du BERU (tableau 15) appuie cette constatation. Le rapport des densités (par rapport à la population) atteint 5,14 pour la « gestion financière » (c'est-à-dire la mise en valeur des capitaux) et 9,1 pour les « études et recherches » (c'est-à-dire la direction du processus de production).

La division sociale du travail (entre les branches) polarise déjà la hiérarchie Paris-province.

Mais il en est de même lorsqu'on se tourne vers la division manufacturière du travail, dans les branches, c'est-à-dire vers la structure des qualifications. Nous avons calculé un « indice de surqualification relative » de + 24 en faveur de Paris quand nous avons comparé le poids relatif des diverses catégories socio-professionnelles en col blanc.

Le tableau 13 nous permet d'aller à la racine de ce phénomène : la division du travail dans les processus productifs. Si on compare, dans l'industrie, la part des ingénieurs et techniciens et celle des OS, entre Paris et la province, on voit qu'elle est deux fois plus forte pour la première à Paris et deux fois plus faible pour la seconde. L'indice de surqualification relative homologué à l'indice calculé dans la seconde partie (45) atteint la valeur + 112. Et si l'on s'en tient au secteur moteur de ce que B. Guibert a appelé « la mutation industrielle de la France, du traité de Rome à la crise pétrolière » (46), c'est-à-dire au secteur de l'industrie d'équipement, l'indice de surqualification relative y atteint + 160 !

La structure des qualifications du tertiaire s'impose alors de proche en proche à partir de ce foyer. La surqualification relative est encore de + 46 pour le tertiaire interne à l'industrie, de + 30 pour le tertiaire externe (47). Remarquons qu'en ce qui concerne les seuls « services non marchands » (où pourtant les impératifs d'égalité d'accès aux services publics devraient imposer une certaine uniformisation), on trouve encore une surqualification relative de + 22.

(45) La définition générale d'un indice de surqualification relative est la suivante. Soit A et B les parts des qualifications « supérieures » et « inférieures », dans une nomenclature donnée par rapport à une population définie (total de l'industrie, ou de la population active, etc...). Les indices O et I désignent la France entière et la région I.

$$\text{On définit : } II = \left[ \frac{A_I/A_O}{B_I/B_O} - 1 \right] \times 100$$

(La redondance « surqualification relative » rappelle qu'il y a un bipartite).

(46) Les collection de l'INSEE, E 31-32.

(47) L'indice de surqualification relative dépend évidemment de la nomenclature adoptée par le statisticien et des regroupements « supérieurs » et « inférieurs » définis par l'économiste. Les indices calculés dans ce paragraphe, + 150, + 112, + 46, + 30 et + 22, sont, relativement homogènes (aux incertitudes du relevé statistique près), ils comparent des agrégats équivalents de la même nomenclature (tableau 13). L'indice de surqualification relative utilisé dans le chapitre précédent (tableau 9) était calculé à partir des catégories socio-professionnelles (CSP).

TABLEAU 13

## Structure des qualifications des activités tertiaires internes à l'industrie

Régions	France	Province	Rég. Paris.	Rhône-Alpes	Nord-P.-C.	Alsace	Centre	Bretagne	Midi-Pyr.	Lang.-Rous.	Proven. C.-A.
STRUCTURE DES EMPLOIS LIES AU PROCESSUS DE TRAVAIL, DANS L'INDUSTRIE (par rapport à l'emploi total du secondaire)											
SHO	8,3	7,0	13,5	8,5	6,2	5,9	6,6	5,8	8,2	6,5	8,9
SOO	37,7	38,0	36,5	36,4	35,8	35,6	39,0	41,9	39,0	42,8	46,5
SOS	36,3	40,1	21,7	37,8	43,3	42,4	40,1	39,1	36,0	35,8	28,2
STRUCTURE DES EMPLOIS DANS LES SEULES INDUSTRIES D'EQUIPEMENT (par rapport à l'emploi de ces industries)											
SHO	13,3	10,3	21,2	12,0	10,1	8,4	8,8	8,7	17,7	11,1	15,8
SA	17,7	14,5	26,1	17,2	14,4	13,7	13,0	12,9	21,2	24,1	17,8
SOO	33,4	34,3	31,0	34,1	36,8	34,7	31,8	36,0	33,0	29,8	48,7
SOS	35,5	40,8	21,6	36,7	35,7	43,1	46,3	42,4	27,9	34,8	17,7
PARTIS DU TERTIAIRE DU SECONDAIRE HAUTEMENT QUALIFIE (SHO) OU ADMINISTRATIF (SA), dans l'emploi régional (R), par rapport au tertiaire (T), ou dans l'emploi du secteur secondaire (S)											
R	3,2	6,7	2,7	5,7	4,9	10,2	3,8	7,7	7,5	2,6	5,1
T	6,2	13,1	5,7	11,9	7,8	16,2	8,1	16,2	6,5	15,4	5,7
S	8,3	17,4	7,0	14,6	13,6	26,2	8,5	17,1	6,2	14,5	5,9
STRUCTURE DU TOTAL DES EMPLOIS TERTIAIRES DE L'INDUSTRIE											
Ti sup.	18,3	15,4	24,0	16,5	15,2	17,1	15,1	14,3	15,4	16,1	18,5
Ti moy.	41,5	42,3	40,0	43,0	39,6	37,1	42,1	44,0	42,6	43,3	45,3
Ti emp.	40,2	42,3	36,0	40,5	45,0	45,8	42,8	41,7	42,0	40,6	36,2

Définition des regroupements (par rapport au code D.P.P.J.) :

SHO = 2 + 3 (Ingénieurs, Techniciens)  
SOO = 4 (Ouvriers qualifiés)  
SOS = 5 (Ouvriers spécialisés)SA = 6 + 7 + 8 + 9 (Administratifs)  
TI Sup. : 2 + 6  
TI Moy. : 3 + 7  
TI Emp. : 4 + 8

TABLEAU 14

## Structure des qualifications du secteur tertiaire

Régions	France	Province	Rég. Paris.	Rhône-Alpes	Nord-P.C.	Alsace	Centre	Bretagne	Midi-Pyr.	Lang.-Rous.	Proven.-C.A.
STRUCTURE DES DIFFERENTES QUALIFICATIONS DANS L'EMPLOI TOTAL DU SECTEUR TERTIAIRE											
Sup.	11,0	9,7	14,5	10,7	9,0	11,4	8,8	9,4	10,7	10,7	10,9
Moy.	22,0	22,3	21,4	22,8	21,7	20,7	21,4	23,0	24,0	23,0	21,4
Emp.	46,7	46,4	47,2	45,7	46,4	45,3	48,0	44,6	46,1	45,5	47,2
PARTS DES DIFFERENTES QUALIFICATIONS TERTIAIRES DANS L'EMPLOI TOTAL DE LA REGION											
Sup.	5,6	4,6	9,1	5,1	4,2	5,5	4,0	4,5	5,3	5,9	6,7
Moy.	11,3	10,7	13,4	10,9	10,0	10,1	9,9	11,0	11,8	12,8	13,2
Emp.	24,0	22,4	29,7	21,8	21,4	22,0	22,3	21,30	22,6	25,2	29,1
STRUCTURE DES EMPLOIS TERTIAIRES DU SECTEUR « NON MARCHAND » (Administration, éducation, etc...), par rapport à l'emploi total de ce secteur.											
Sup.	15,6	14,5	18,9	16,8	14,0	18,8	12,0	13,9	16,3	16,6	15,8
Moy.	27,2	29,0	21,9	30,0	31,7	27,8	26,0	29,3	29,7	27,6	23,5
Emp.	44,1	43,1	47,4	39,1	42,7	38,7	46,5	43,9	41,1	42,8	46,0
PARTS DES SALAIRES DANS LA BRANCHE « COMMERCE »											
	75,3	75,8	80,6	72,9	74,7	85,0	74,7	73,7	68,5	69,5	72,2

— La structure correspond aux mêmes regroupements qu'au tableau 13, sauf pour le tertiaire non marchand où nous avons isolé comme « qualification moyenne » DJP 7 (les Instituteurs). En sont donc exclues les activités secondaires du tertiaire (DJP 4 et 5).

— La salarisation est rapportée à la branche Commerce de la Comptabilité nationale (Source : « Recensement 1975, Les collections de l'INSEE, D 52).

Tableau 15

## Tertiaire : effectifs par branche (1972)

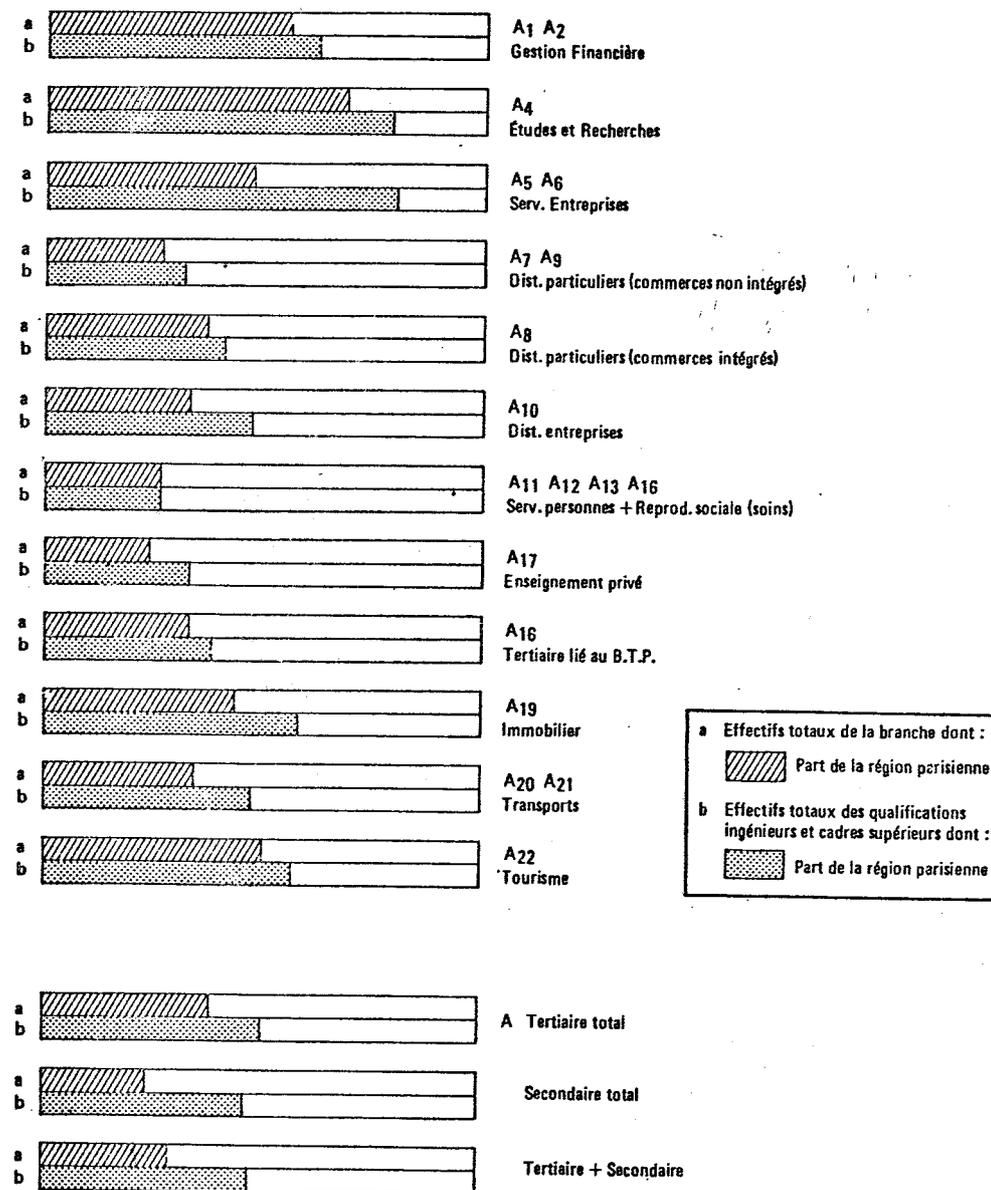
	R.P.	AI	F-RP	AI	Rapport des densités RP F. RP
		10 000 h.		10 000 h.	
A1 A2 Gestion financière	211 780	216,7	175 863	42,2	5,14
A4 Etudes et Recherches	79 016	80,8	37 456	8,9	9,1
A5 A6 Services entreprises	102 118	104,5	112 420	27	3,9
A7 A9 Distribution particuliers (détail-gros)	175 913	180	481 253	115,4	1,6
A8 Distribution particuliers grands magasins - chaînes	39 106	40	67 701	16,2	2,5
A10 Distribution Entreprises	119 467	122,2	236 814	56,8	2,15
A11 A12 A13 A16 Services personnes	64 481	96,7	276 026	66,2	1,5
A14 A15 Rep-Sociale (média spectacles)	71 464	73,1	49 064	11,8	6,2
A17 Rep-sociale Enseignement privé	14 335	14,7	46 299	11,1	1,3
A18 Tertiaire BTP.	111 165	113,7	229 624	55,1	2,1
A19 Immobilier	13 443	13,7	17 880	4,3	3,2
A20 A21 Transports	48 677	49,8	94 939	22,8	2,2
A22 Tourisme	41 602	42,6	41 279	10	4,3
Σ AI	1 205 834	1 233,7	1 928 161	462,3	2,7

Source : BERU, L'emploi tertiaire, 1975.

Que la surqualification relative soit beaucoup plus marquée pour le tertiaire interne que pour le tertiaire externe est tout à fait logique, mais fort inquiétant pour l'avenir de la polarisation tertiaire. Si on regarde en effet les choses de plus près (tableau 16), on constate que, même pour le secteur tertiaire « pur », la différence des qualifications vient surtout de ce que sont concentrées à Paris les branches tertiaires les plus qualifiées, les plus « directionnelles », et non pas tant d'une division du travail au sein de ces branches : la division du travail (« manufacturière » en quelque sorte) au sein de ces branches tertiaires elles-mêmes n'est pas (pas encore) très développée.

TABLEAU 16

## La double polarisation du tertiaire parisien



Source : BERU, L'emploi tertiaire, 1975.

La présence, le poids de certaines branches tertiaires tend donc à homogénéiser la structure des qualifications de région à région. Or, la tendance principale est à la division du travail, jusque dans les branches tertiaires, division rendant possible une disjonction géographique « travail qualifié/travail déqualifié » : cela commence déjà pour la comptabilité mécanographique ou électronique. En ce sens, on peut dire que le développement du secteur tertiaire n'a pas encore commencé à produire ses effets polarisants : ils sont à venir. En revanche, le développement des activités tertiaires du secondaire a déjà provoqué un début de polarisation interrégionale.

D'ores et déjà, on doit constater que la région Centre, qui a vu les premières opérations de « décentralisation tertiaire », a une structure de tertiaire externe comportant à la fois la plus petite part d'emplois qualifiés et la plus grosse part d'emplois déqualifiés. La déqualification relative (surqualification négative) y atteint déjà le niveau — 24 !

## 2. Le destin des vieilles régions industrielles

Elles sont représentées dans notre échantillon par trois régions : Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, dont la structure des activités primaire/secondaire/tertiaire est semblable. L'analyse des C.S.P. tertiaires révèle pourtant une légère déqualification relative de l'Alsace, un peu plus prononcée pour le Rhône-Alpes, mais elle atteint un niveau record pour le Nord.

La seule différence importante dans la structure des activités est le poids anormalement faible de l'équipement dans le secondaire du Nord. Ce trait caractérise cette région comme un ancien centre industriel obsolète : la région Nord apparaît typiquement comme une région de type II, une région spécialisée dans la fabrication industrielle. Cela ne se lit pas directement dans la structure de ses emplois productifs (encore marquée par son passé minier), mais apparaît clairement dans celle des emplois productifs dans les industries d'équipement : c'est la région industrielle où les ouvriers qualifiés et les techniciens sont les plus nombreux.

En revanche, ce type d'industrialisation engendre un tertiaire régional assez peu qualifié, inférieur à la moyenne : dans le Nord, il est moins qualifié que dans les deux autres régions industrielles et dans les régions « non intégrées ensoleillées », à peine plus que dans les régions intégrées de type III (Centre, Bretagne).

Reste à examiner le cas de Rhône-Alpes et de l'Alsace. En fait, il n'existe en réalité en France qu'une métropole super-régionale : Lyon. On est donc surpris de voir l'Alsace se « défendre » aussi bien face à la région Rhône-Alpes (48) : la qualification du tertiaire externe, du tertiaire non marchand en particulier, ainsi que la part du secteur financier, y sont les plus hautes de la province, la part des cadres supérieurs est plus forte qu'en Rhône-Alpes. Le tertiaire interne au secondaire, tout particulièrement dans l'équipement, y est cependant moins qualifié que le Nord lui-même.

(48) Il faut, il est vrai, tenir compte du découpage qui note la métropole Lyon-Saint-Etienne-Grenoble dans une vaste zone agricole et montagnarde, mais valorise le poids de Strasbourg dans la petite région qu'est l'Alsace.

Ce paradoxe est levé par l'histoire de l'Alsace. Région disputée entre la France et l'Allemagne, elle n'a pas connu la spécialisation interrégionale dans le cadre de l'hexagone et s'est plutôt alignée sur le modèle du tertiaire équilibré rhénan. Ni déqualifiée, ni surqualifiée, disposant d'un riche appareil tertiaire qui lui est propre (banques, services aux entreprises), l'Alsace apparaît comme une région relativement autonome.

L'étude du BERU vient confirmer ce diagnostic grâce à une analyse plus fine des branches tertiaires. Par rapport à une densité moyenne de 100 pour l'ensemble de la province française, et en ajoutant la Bretagne à titre de comparaison, on trouve :

Critères	Alsace	Bretagne	Nord	Rhône-Alpes
Etudes et conseils	117	36	85	230
Gestion financière	140	76	99	120
Services aux entreprises	192	68	95	142

C'est ce premier critère qui, par delà une commune tradition industrielle et bancaire (le « premier tissu industriel ») qualifie seule la région Rhône-Alpes pour le rôle de métropole superrégionale, quoiqu'elle soit, par certains aspects, moins autonome (par rapport à Paris) que l'Alsace.

## 3. Le destin des anciennes régions agricoles

D'après notre typologie théorique, deux grandes destins sont possibles pour les anciennes régions agricoles : soit l'intégration aux circuits de branches extérieurement dominées, avec une spécialisation dans le montage sans qualification (région III), soit la poursuite de l'exode rural sans industrialisation (région IV).

Le Centre et la Bretagne symbolisent deux degrés de l'intégration. Le Centre est déjà très industrialisé : c'est même l'exemple type de la « déconcentration industrielle » de la Région parisienne, la part des industries d'équipement est la plus élevée pour la province. Mais la structure productive dans ces industries y est aussi la plus mauvaise (le moins d'ingénieurs, le plus d'OS) (49).

Il ne faut pas alors s'étonner que, pour l'ensemble des C.S.P. en col blanc, le Centre ait une déqualification relative presque aussi mauvaise que le Nord. Car à la déqualification dans l'industrie s'ajoute déjà, nous l'avons vu, une nouvelle déqualification relative par division « manufacturière » du travail à l'intérieur même du secteur tertiaire. L'indice y atteint — 24, il n'est que — 11 pour la Bretagne.

Par comparaison, la Bretagne, aussi tertiaire, bien plus agricole, moins industrielle, apparaît aussi... beaucoup plus qualifiée quant à son tertiaire ! C'est une des rares régions de province relativement surqualifiée, c'est même la plus surqualifiée quand on regarde le rapport du tertiaire des « C.S.P. moyennes et inférieures ».

(49) On voit que, dans ce cas, contrairement à l'article de M. Gaspard cité dans la deuxième partie, la région détermine la structure des emplois productifs. Mais on retrouve le résultat de M. Hannou et Ph. Templé, car c'est vrai pour l'industrialisation récente par grands établissements.

L'explication se trouve justement dans le fait que les formes contemporaines de la division du travail touchent la Bretagne avec retard. Par exemple, le salariat y est moins développé dans le commerce ; la part du tertiaire non marchand, notamment dans l'enseignement, y est aussi très forte.

Mais la structure des emplois dans les industries d'équipement s'aligne sur la pyramide caractéristique des régions de type III (peu d'ingénieurs, beaucoup d'OS), alors que la structure dans l'ensemble de l'industrie bretonne reste encore caractéristique de la petite industrie à caractère artisanal (plus d'ouvriers qualifiés que d'OS).

Les tenants des thèses conjuguées de Rostow et de Colin Clark, qui espèrent un « décollage industriel » suivi d'une tertiarisation post-industrielle, région après région, devraient réfléchir à l'exemple comparé du Centre et de la Bretagne. Si l'industrialisation doit s'y poursuivre comme elle l'a fait jusqu'ici, la Bretagne « rattrapera » sans doute le degré d'industrialisation du Centre... mais sur la base d'une déqualification relative de son tertiaire. Nous avons vu que celle-ci est déjà considérable depuis 1962 (50).

A moins... à moins que, avons-nous fait remarquer, ne soit possible la mise en place de circuits de branche entiers, centrés dans la région elle-même.

Or, nous avons un exemple de ce qui est possible avec la région Midi-Pyrénées. Celle-ci, bien que plutôt de type III (si l'on considère ses flux migratoires) présente une assez bonne qualification tertiaire, ce qui n'a rien de remarquable dans le Midi, nous le verrons, mais surtout elle présente une forte qualification de son tertiaire interne à l'industrie : la part des techniciens et ingénieurs (8,2 %) y talonne celle du Rhône-Alpes. L'explication est évidente, étant donné le poids de l'industrie aéronautique, où les ingénieurs et techniciens atteignent 27 %. La décentralisation « par branche entière » permet donc un relèvement de la qualification générale du Midi-Pyrénées, en tout cas de la région toulousaine.

On peut cependant se demander pourquoi cet effet (51) ne joue pas en ce qui concerne la Bretagne, où l'électronique aurait pu tenir la place de l'aérospatiale. Evoquons tout de suite les problèmes d'agrégation : la Loire-Atlantique étant retranchée de la Bretagne, Rennes, qui selon la classification de D. Pumain a le même profil socio-professionnel que Toulouse, se trouve noyé dans une campagne plus peuplée que celle de la région Midi-Pyrénées.

L'étude du BERU en analyse les raisons plus profondes. Il ne suffit pas, en effet, de dire que la branche aérospatiale est, à tous les niveaux, relativement très qualifiée. Il faut étudier l'ancien tissu socio-économique régional qui a permis la mise en place de cette branche.

Dans les deux cas, la régulation sociale de ces régions dominées supposait un flux constant de jeunes émigrants. Mais alors qu'en Bretagne c'était un flux d'émigrants non qualifiés, en Midi-Pyrénées, comme dans le Midi méditerranéen, c'était un flux d'émigrants plus qualifiés (au moins par

(50) Voir la conclusion de la deuxième partie, tableau 9.

(51) D'ailleurs extrêmement fragile, comme les déboires de la SNIAS nous le rappellent sans cesse. Nous avons ici un cas où le destin régional dépend très étroitement de la place de la France dans la division internationale du travail qui sortira de la crise.

l'enseignement primaire et secondaire). Le rôle dans le circuit de branche mis en place dans la phase de l'intégration se rapproche de celui de l'émigration dans la phase de l'articulation externe (52).

Ce phénomène est inquiétant pour l'avenir : en tout état de cause, la Région parisienne continuera à « pomper » des employés tertiaires dans le Sud, et le développement industriel à employer sur place les ex-paysans bretons. Seule une politique extrêmement volontariste, profonde et prolongée, opérant sur l'ensemble du tissu social, peut donc significativement élever la qualification du tertiaire de l'Ouest, en permettant d'y implanter des circuits de branche complets. Mais plus probablement nous risquons de voir les centres de recherche se développer dans le Sud (en Provence-Côte d'Azur) et les centres de fabrication et de montage dans le Nord et l'Ouest.

Retenons cependant ces « îlots » que peuvent former certaines grandes villes comme centres de recherche et d'enseignement, surtout lorsqu'elles peuvent être le centre d'une branche particulière. Peut alors s'y développer le tertiaire supérieur lié à la production.

#### 4. Les « régions ensoleillées » : déjà post-industrielles ?

Ces dernières remarques attirent notre attention sur les régions qu'on serait tenté de qualifier de type IV (par le poids de leur agriculture, leur faible industrialisation, la désertification — ou la crise imminente — de leur campagne, etc.), mais qui frappent par leur densité et leur qualité tertiaire : ce sont les deux régions méditerranéennes (53). Leur tertiaire y apparaît à tous points de vue équilibré, et même souvent surqualifié : c'est vrai pour les C.S.P. en col blanc, le tertiaire interne, le tertiaire externe, le tertiaire public...

Ces régions étant moins « intégrées » connaissent moins la polarisation inhérente au fonctionnement du système économique actuel (la structure industrielle est de type ancien : plus d'OQ que d'OS ; la part des professions libérales est déterminante dans la C.S.P. des cadres supérieurs ; la pénétration du salariat dans le commerce est la plus faible en Provence) et la généalogie de leur tissu urbain en fait des régions d'émigration qualifiée. Les lycées et les universités y servent souvent, comme dans le Mezzogiorno italien, d'« aires de stockage » de chômeurs déguisés.

Ces deux raisons se conjuguent pour engendrer un type bien particulier de prolifération tertiaire (elles sont en tête des régions de province et la Provence talonne la Région parisienne) qui n'a rien à voir avec celle de la Région parisienne, mais qui au contraire se rapproche du type de tertiaire souvent parasitaire, voire de clientèle, des pays et régions dominés : le tertiaire italien ou grec, par opposition au tertiaire anglo-saxon ou allemand. Cela se voit notamment à la faiblesse de leur tertiaire interne, au poids énorme des commerces, des services aux particuliers et des services non marchands dans leur tertiaire externe, etc...

(52) Relire les pages 83, 87 et ss.

(53) La Corse est exclue de notre échantillon.

Cependant, il serait erroné de voir dans ce tertiaire méridional un simple camouflage du chômage latent, en particulier du chômage des diplômés (bien que ce trait explique le poids des services non marchands et la qualification relativement haute). Ce tertiaire correspond, au moins en partie, à une véritable division interrégionale du tertiaire moderne : tourisme, santé, etc...

Plus encore, si l'on examine plus particulièrement la Provence-Côte d'Azur, on s'aperçoit que non seulement tout ce qui vient d'être dit s'y vérifie, mais encore que la surqualification relative de son tertiaire touche même le tertiaire du secondaire et, de façon particulièrement nette, celui de l'industrie d'équipement : le rapport « ingénieurs/O S » atteint des niveaux parisiens !

Naturellement, le résultat est beaucoup moins brillant quand on rapporte la part des emplois hautement qualifiés de l'industrie... à la population active régionale (ce qui ramène la Provence au niveau du Centre et du Nord : 2,8 %), ou encore à la population du secteur tertiaire (ce qui la renvoie dans l'enfer des régions non industrialisées). Malgré cela, la décentralisation des emplois hautement qualifiés de l'industrie sur la Côte d'Azur (54) est maintenant sensible statistiquement.

Deux tissus tertiaires se superposent finalement dans ces régions méditerranéennes : celui d'une région sous-développée, et un tertiaire très moderne et qualifié : tourisme moderne, centres de santé spécialisés, recherche universitaire et même industrielle (55).

Il semble qu'en revanche les emplois ouvriers qui y subsistent ou s'y développent sont les emplois caractéristiques des régions III et IV : vieux métiers qualifiés en déclin et métiers déqualifiés en expansion (56). Tout se passe comme s'il y avait une dualité, une désarticulation, entre ces emplois tertiaires qualifiés et les emplois industriels.

N'assisterait-on pas à un phénomène semblable à la croissance du « Nouveau Sud » américain : création d'usines dans le Sud pour une main-d'œuvre peu syndiquée et à bas salaire, mais en même temps migration de main-d'œuvre hautement qualifiée du Nord-Est vers le Nouveau Sud ?

Si c'est le cas, il faut étudier avec la plus grande attention les flux géo-socio-démographiques dans ces régions, pour éviter l'illusion d'un passage direct de ces régions d'un stade « pré-industriel » au stade « post-industriel ». En réalité, il semble plutôt que le tertiaire moderne qui s'installe en Languedoc-Roussillon affaiblit gravement le tertiaire et le primaire locaux, bloque le développement du secondaire, pousse la jeunesse à l'exode, alors que les emplois tertiaires modernes sont occupés par les immigrants (qui sont d'ailleurs parfois d'anciens méridionaux revenant au pays).

Et, en tout état de cause, les emplois hautement qualifiés, même industriels, ne sont pas forcément des emplois décisionnels.

(54) L'exemple le plus célèbre est le centre de recherche d'IBM à La Gaude.

(55) Retire la partie II, A p. 83 et ss.

(56) Seules des études monographiques permettent de s'en rendre compte. En tout état de cause, l'industrialisation ne trouverait pas véritablement un bassin de main-d'œuvre : il s'agit plutôt de régions de type IV. Ainsi, fos va chercher en Lorraine ses travailleurs qualifiés, draine les travailleurs non qualifiés sur une vaste zone, et importe massivement des travailleurs immigrés.

## ESSAI DE CONCLUSION

De tout ce qui précède résulte au moins une certitude : c'est que la croissance de l'emploi tertiaire n'a pas en soi de vertu « égalisatrice » entre les régions ; au contraire, elle est le terreau d'un double effet de polarisation :

— soit que le tertiaire se développe par division du travail (agricole ou industriel) entre sa composante manuelle et sa composante intellectuelle, ces composantes se répartissant dans des régions différentes au sein des circuits de branches primaires et secondaires ;

— soit qu'au sein du secteur tertiaire lui-même se développe la division du travail entre les activités de commandement et celles d'exécution.

L'étude de la population active en 1975 indique que la polarisation interrégionale du tertiaire est calquée sur la polarisation des qualifications dans le secteur industriel des biens d'équipement, qui fut le moteur de la croissance française de l'après-guerre ; celle de l'évolution dans le temps montre que cette polarisation des qualifications en « col blanc » s'est considérablement accentuée de 1962 à 1975.

Il faut donc repousser la thèse optimiste qui attendrait que le « décollage » successif des différentes régions entraîne tôt ou tard, après un temps d'industrialisation, une tertiarisation générale de la société française qui se traduirait par une égalisation entre les régions. Les arguments avancés (57) tournent autour d'une confusion entre la hausse de la qualification générale (due au développement de l'instruction publique) qui permet justement la salarisation et la banalisation de l'activité tertiaire, et d'autre part l'idée qu'une tertiarisation signifierait en elle-même une hausse générale de la qualification. Une telle confusion revient à négliger le fait que le tertiaire en tant qu'activité et, de plus en plus, en tant que secteur, est polarisé — et se polarisera encore — sur le plan de la qualification, du statut, du salaire, et que cette polarisation a déjà, aura une incidence spatiale grandissante : la domination écrasante de Paris sur la province.

Nous avons vu cependant qu'il existe des contre-tendances, ou du moins des mûles de résistance. Telles sont (de façon limitative) :

— la résistance en Alsace d'un tissu urbain autonome et relativement complet ;

— l'émergence de la région Rhône-Alpes dans un rôle de métropole super-régionale ;

(57) Cf. M. CEZARD et A. GOY, « L'offre d'emploi par profession », op. cit. Hervé PASSERON, « Population emploi et revenus régionaux en 1980 », *Economie et Statistique*, n° 85, janvier 1977.

— la mise en place de circuits de branche complets centrés en province (aéronautique toulousaine) ;

— la spécialisation de certaines régions dans certaines fonctions tertiaires hautement qualifiées (recherche universitaire et industrielle en Provence - Côte d'Azur).

Soulignons tout de suite la fragilité de ces contre-tendances :

— le tissu alsacien se déchire, pris entre les logiques différentes de l'économie française et de l'économie allemande ;

— le statut actuel de Rhône-Alpes, ancien foyer autonome (Berliet, Gillet), apparaît plutôt comme une position de repli, menacée à chaque nouvelle concentration industrielle (58) ;

— la possibilité de délocaliser en province les fonctions supérieures des industries de pointe (aéronautique, électronique) suppose avant tout... que ces fonctions restent localisées en France et que la France dans son ensemble ne se retrouve pas, au sortir de la crise, avec un statut analogue à celui des régions de type II ou III dans la future division internationale du travail ;

— l'implantation de fonctions tertiaires hautement qualifiées, mais sans rapport avec le tissu agricole et industriel autochtone, alors que se poursuit l'exode des jeunes (en particulier l'exode de jeunes scolarisés et diplômés), peut provoquer un sentiment de rejet de la part des populations locales. Par exemple, dans la région toulousaine, la crise de la S.N.I.A.S. et de la C.I.I. laisse à découvert un tissu dépourvu de moyennes entreprises autochtones dynamiques.

Mais se pose un problème plus général. Les travaux qui cherchent à projeter l'évolution de l'emploi à l'horizon 80 s'appuient en général sur un scénario qui prévoit une sortie rapide de la crise et un redéploiement réussi de l'appareil productif français (59). Or, un tel redéploiement réussi, fondé sur le tertiaire, présente en soi un problème.

De l'analyse de la nature économique du tertiaire, il résulte que sa croissance, pour se déployer, a besoin de transferts de ressources de plus en plus grands en provenance du secteur productif.

Dans le contexte de la crise, cette croissance doit-elle et peut-elle se poursuivre ?

Ce qui pousse à la croissance du tertiaire, ce n'est pas seulement la nécessité de développer certaines fonctions, mais aussi la nécessité économique et sociale de développer un secteur d'emplois non productifs (60). Nécessité économique : celle de l'absorption du « surplus » dans une économie entraînée par le secteur des biens d'équipement. Nécessité sociale : tenir compte du refus des anciennes classes moyennes de s'aligner sur un statut analogue à celui de la classe ouvrière.

(58) Significatif est le débat sur les conséquences de la fusion Berliet-Saviem en Renault-véhicules industriels, où il semble qu'on ne puisse valoriser le présent sans le faire aux dépens du passé. Lors d'une conférence de presse donnée le 2 février 1978, M. Rodolphe Messegner, Directeur financier de R.V.I., commentant la décision de maintenir une part importante de la direction financière à Lyon-Ventisieux, a déclaré qu'ainsi, non seulement « le flux financier de la région lyonnaise ne disparaîtrait pas », mais qu'il s'en trouvera « légèrement renforcé ». Il a cependant précisé que « les centres de décision — Trésor, Banque de France, grandes banques nationalisées — sont toujours à Paris, et, en ce qui concerne Berliet, il y a longtemps que les décisions étaient prises dans la capitale et non à Lyon ». (Le Monde du 4 février 1978).

(59) C'est le premier des scénarios exposés par Catherine GIRARDEAU « Les perspectives d'emploi d'ici à 1980 », Économie et statistique n° 62, juillet-août 1975.

(60) Non productifs ou improductifs, au sens où nous l'avons indiqué dans le début de cette étude.

La crise actuelle rend beaucoup moins pressante, bien au contraire, la nécessité économique évoquée. La question serait plutôt celle de l'indispensable allègement du secteur économique improductif et de son redéploiement vers des tâches productives, en particulier du secteur d'exportation. Un tel redéploiement permettrait probablement la consolidation de la métropole lyonnaise et de quelques autres. Il impliquerait au contraire un dégonflement brutal du tertiaire archaïque qui camoufle, au moins dans le Midi, le chômage latent.

Mais ce redéploiement, qui rapprocherait la France d'un ratio secondaire/tertiaire de type « allemand », est-il possible ? Ce n'est pas évident. Mené à bien dans le cadre du libéralisme, il exigerait un très brutal rétablissement de la « mobilité du travail », générateur de tensions sociales. Et en tout état de cause, ce libéralisme exigerait aussi une forte dose de protectionnisme et de dirigisme pour protéger les industries de pointe indépendantes qui subsistent encore.

Ce modèle paraît exclu pour la France, et le VII<sup>e</sup> Plan semble tenir pour acquis que, la production industrielle n'augmentant pas plus vite que la productivité, il n'y aura plus de croissance de l'emploi industriel. Or, des réserves de main-d'œuvre, géographiquement situées, continueront à se former, et il deviendra indispensable de leur trouver un emploi. Le « modèle allemand » étant écarté du fait de la place probable de la France dans la future division internationale de travail, ces emplois ne pourront être que tertiaires.

Il reste à savoir si ces emplois ne seront qu'un camouflage du statut de chômeur (« modèle italien ») ou s'ils rempliront des fonctions effectivement utiles (par exemple à la « qualité de la vie »), quoiqu'improductives du point de vue de l'accumulation, selon ce que l'on pourrait appeler un « modèle suédois ».

Dans le premier cas, la métropole lyonnaise sera menacée, le pôle toulousain se résorbera, le pôle Rennais ne se développera pas. Les banques et les firmes multinationales de l'Europe du Nord pourront à la rigueur trouver quelque intérêt à développer le tourisme et à délocaliser quelques fonctions tertiaires supérieures sur la côte méditerranéenne. Dans le second cas, une réelle dépoliarisation pourrait même s'amorcer. Cette solution, que l'on pourrait appeler « socialisation des services », suppose quasiment une mutation, un nouveau modèle de consommation et de développement (61). C'est là une question de choix politique, de choix d'une politique plus ou moins volontariste, encore que l'on ne puisse ignorer les contraintes de l'environnement international.

La seconde voie est-elle possible dans le cadre d'une économie libérale ? Est-elle possible dans le cas du système socio-économique français ? Ce sont là des questions d'une autre nature.

(61) C'est la solution que préconisent ou prévalent, dans des articles et ouvrages divers, MM. Aglietta, Attali, Castells...

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>Emplois et régions</b>	
<b>Introduction</b> . . . . .	<b>7</b>
<b>A - Situation de l'emploi dans les régions</b> . . . . .	<b>9</b>
1. Disparités d'évolution de l'emploi dans les régions . . . . .	9
2. Taux d'emploi dans les régions . . . . .	10
3. Evolution des taux d'emploi dans les régions . . . . .	12
4. Taux d'emploi non agricole . . . . .	13
<b>B - Démographie et polarisation de l'emploi</b> . . . . .	<b>15</b>
1. Evolution de la population et de l'emploi dans les régions . . . . .	15
2. Polarisation des activités et de la population dans l'espace français . . . . .	19
<b>C - Structure économique et polarisation de l'emploi</b> . . . . .	<b>21</b>
1. Structure économique et développement régional . . . . .	21
2. Activités modernes et traditionnelles dans les régions . . . . .	22
3. Modernité des activités et croissance de l'emploi dans les régions . . . . .	25
4. Structure des activités industrielles dans les régions . . . . .	26
5. Structure sectorielle de l'industrie et évolution de l'emploi dans les régions . . . . .	28
<b>D - Polarisation qualitative et fonctionnelle de l'emploi</b> . . . . .	<b>31</b>
1. Qualification de la population active dans les régions . . . . .	33
2. Qualification des emplois dans les régions . . . . .	35
3. Tendances d'évolution de la qualification des emplois . . . . .	38
4. Inadéquations entre formation et emplois . . . . .	39
5. Localisation des sièges sociaux et relations de domination et de dépendance économiques interrégionales . . . . .	41
6. Polarisation des qualifications et des fonctions dans l'espace . . . . .	41
<b>Conclusion</b> . . . . .	<b>42</b>
<b>Annexes</b> . . . . .	<b>44</b>
A. Tableaux et graphiques . . . . .	44
B. Liaison entre taux d'emploi et taux d'activité . . . . .	60
C. Définition des coefficients de dépendance et de domination économique et interrégionaux . . . . .	61
D. Liste des cartes et graphiques . . . . .	63

## La dimension régionale du développement du tertiaire

	Pages
<b>Introduction</b> . . . . .	<b>67</b>
<b>PARTIE I</b>	
<b>Les lois du développement du tertiaire</b> . . . . .	<b>69</b>
<b>A - Qu'est-ce que le tertiaire ?</b> . . . . .	<b>69</b>
<b>B - Quelles activités tertiaires ?</b> . . . . .	<b>71</b>
<b>C - Tertiaire et équilibre général</b> . . . . .	<b>73</b>
<b>D - Les « lois d'évolution » du tertiaire</b> . . . . .	<b>74</b>
1. La prolifération du « tertiaire moderne » . . . . .	74
2. La contradiction entre le secteur « moderne » et le secteur « archaïque » . . . . .	74
3. La polarisation et la prolétarisation du tertiaire . . . . .	78
4. La féminisation, indice de prolétarisation . . . . .	79
5. La contradiction entre intégration et autonomie du secteur . . . . .	80
6. Les contradictions du développement de la fonction et des services publics . . . . .	81
<b>PARTIE II</b>	
<b>La dimension régionale du développement du capitalisme français</b> . . . . .	<b>83</b>
<b>A - Quelques rappels théoriques</b> . . . . .	<b>83</b>
<b>B - Quelques éléments de vérification</b> . . . . .	<b>84</b>
1. La polarisation socio-économique interrégionale . . . . .	84
2. Typologie socio-professionnelle et contiguïté géographique . . . . .	86
3. La structure des établissements . . . . .	90
4. Pôles directionnels et circuits localisés . . . . .	94
<b>C - En conclusion : « retard » ou « polarisation »</b> . . . . .	<b>97</b>
<b>PARTIE III</b>	
<b>Disparités interrégionales de l'emploi tertiaire</b> . . . . .	<b>102</b>
<b>A - Mutations et recouvrements du tissu régional</b> . . . . .	<b>102</b>
<b>B - Typologie régionale et destin tertiaire : éléments de vérification</b> . . . . .	<b>104</b>
1. La polarisation Paris/province . . . . .	108
2. Le destin des vieilles régions industrielles . . . . .	114
3. Le destin des anciennes régions agricoles . . . . .	115
4. Les « régions ensoleillées » : déjà post-industrielles ? . . . . .	117
<b>Essai de conclusion</b>	<b>119</b>